



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal

Du 7 avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente sous la Présidence de Monsieur Franck CHAPOULIE, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : BALLY Isabelle, BIHANNIC Armelle, DARRACQ Gilles, DUPONT Tiphaine, ESCOLAN Séverine, GRANDIN Pascal, HERVÉ Guénaël, HENRIO Philippe, LE BIHAN Loïc, LE CRANN Nolwenn, LE GOFF Patrice, LE GUEN Céline, LESCOAT Christophe, LOZACHMEUR Gilles, NIGEN Pascale, NIVAIGNE Christophe, PÉRON Christelle, PÉRON Marie-Christine, PHILIPPE Christelle, ROZEAU Amélie, WERNER Mathieu.

Absents excusés : MICHEL Florian, PHILIPPE Christelle.

Monsieur Florian Michel a donné procuration à Monsieur Mathieu Werner.
Madame Christelle Philippe a donné procuration à Madame Nolwenn Le Crann.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

M. Philippe Henrio a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et prend la parole : « la crise sanitaire que nous traversons conjuguée à une crise économique difficile pour beaucoup de secteurs d'activités, ainsi qu'à la crise du dérèglement climatique, dressent un paysage qui pourrait être anxiogène. Face à un tel tableau, il est important de garder un état d'esprit positif et combattif pour sortir par le haut de ces trois crises.

Aujourd'hui la crise sanitaire est toujours là : les nouvelles mesures mises en place depuis ce premier week-end d'avril répondent à l'augmentation flagrante du nombre de personnes atteintes. Les chiffres restent inquiétants mais nous finiront pas avoir prochainement un taux suffisant de personnes vaccinées : le plan de vaccination national monte jour après jour en puissance et nous y avons pris notre part. Je ne vais pas commenter les décisions prises : d'autres le font suffisamment, parfois au risque de perdre encore davantage nos concitoyens. Il m'importe, de nous maintenir collectivement responsables et mettre tout en œuvre pour stopper ce virus, dont les conséquences sociales nous sautent aux yeux tous les jours. Songeons particulièrement à nos enfants, déjà contraints au quotidien et restreints dans leurs activités périscolaires, à ceux de nos scolaires mellacois qui ont déjà été privés de classe la semaine dernière et vont subir encore ce nouveau confinement. J'ai une pensée forte pour notre jeunesse.

La crise économique ensuite : la situation des entreprises reste inquiétante malgré un vaste plan de soutien qui a évité que tout ne s'écroule : encore 600 millions d'euros injectés dans la compensation des salaires et charges des entreprises pour ce mois de fermeture des commerces. Les mois à venir nous en diront probablement plus sur les défaillances et sur son corollaire, la casse de l'emploi. Derrière les plans sociaux d'entreprises en difficulté, il y a les situations particulières de tous les petits employeurs et aussi toutes celles et ceux qui sont sous d'autres statuts : autos-entrepreneurs, intérimaires, qui seront les premières victimes.

Quimperlé Communauté a déployé de nombreux leviers : l'opération chèques cadeaux Solideiz fin 2020 début 2021, la vitrine en ligne « achetez en pays de Quimperlé » ainsi que les Pass commerce et Pass numérique. La sortie de crise sur le plan économique, que nous espérons prochaine, pose-t-elle aussi question : qui va payer les sommes dépensées durant ces longs mois pour le soutien à l'activité et quand ? Cette question de la dette collective va se poser longtemps, les enjeux sont énormes. Pour autant, les questions de solidarité, de pauvreté ne se résorberont pas par l'application unilatérale d'un modèle de rigueur financière. La crise du dérèglement climatique pèse, elle, toujours plus lourdement sur nos épaules. Si le premier confinement a clairement montré les bienfaits sur l'environnement de la réduction des activités humaines, les règles sanitaires mettent un coup à certaines bonnes habitudes péniblement construites : retour du transport individuel, baisse du covoiturage et du stop, recrudescence des emballages et du sous-vide individuel...

Quelques étincelles de changement se voient pourtant : le recours plus important aux commerces alimentaires de proximité en est un exemple. De plus, le premier confinement nous a montré qu'en dehors des besoins alimentaires quotidiens, beaucoup de choses peuvent attendre en termes de consommation. Le télétravail a massivement été employé, s'imposant par les circonstances bien plus vite que par les différentes incitations qui existaient auparavant. Un gain intéressant sur le trafic routier, à évaluer ? Mais la découverte aussi de son impact sur le plan psychologique et social pose question et demandera des ajustements. Il y a là peut-être des évolutions qui se dessinent, vers un modèle de société plus sobre, plus soutenable.

A l'ordre du jour du Conseil municipal, il y a d'abord une information sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). L'urbanisme, un enjeu passionnant et stratégique. C'est un peu l'ADN de la commune, la planification urbaine, les déplacements, l'accueil des nouveaux habitants mais aussi l'intégration du Plan climat et cet objectif « zéro artificialisation nette en 2040 ». L'enjeu pour Mellac : la préservation des terres agricoles et des espaces naturels. C'est penser le long terme tout en étant au quotidien présent pour tous les projets d'aujourd'hui. Concilier le goût actuel des habitants pour la maison individuelle et la nécessaire limitation de la consommation d'espace ainsi que la lutte contre l'isolement reste un aspect compliqué qui doit se traiter à l'échelle d'un territoire et avec sa ville centre. Nous suivrons avec attention les initiatives de Quimperlé et Scaër qui ont été labellisées petites villes de demain.

Les premières rencontres de travail du PLUI sont placées sous ces thèmes : maîtriser le développement, protéger les surfaces, ce qui nécessite de repenser largement nos façons de voir, sans oublier que l'habitat est un besoin fondamental, un droit. Il est nécessaire que l'offre soit variée, accessible et de qualité, quels que soient les moyens. La solidarité, là encore, doit être au cœur de nos préoccupations. Tout cela se faisant dans un cadre législatif et juridique strict, il est à noter le travail scrupuleux des services qui nous permettent de gérer ce dossier

avec confiance.

Budget : Le budget 2021 de Mellac est à la fois volontaire et raisonnable. C'est notre premier vrai exercice financier du mandat, le premier budget adopté en juillet 2020 résultant pour partie du mandat précédent. Ce premier budget a été réalisé sous le double signe d'une crise sanitaire inédite et d'une crise économique latente. Pourtant, notre objectif reste le même, un projet solidaire, écologique, culturel et positif. Nous voulons continuer à investir pour un meilleur cadre de vie à Mellac.

C'est un budget qui a été débattu lors de deux commissions finances. Au vu des incertitudes des années futures, nous nous projetons raisonnablement pour faire les investissements nécessaires sans pour autant recourir ni à l'emprunt, ni à une hausse de la fiscalité. Les services sont pleinement mobilisés pour limiter en volume les dépenses de fonctionnement, exercice difficile dans un contexte de hausse démographique qui nécessite toujours plus de services publics. Notre feuille de route est claire, notre mandat sera marqué par des projets financés au plus juste.

Les échanges sont nombreux avec nos partenaires, la Communauté d'Agglomération, le Département, la Région, l'Etat, pour obtenir du soutien sur un maximum de dossiers.

Avec toute l'équipe, nous avons également revisité tous les projets d'investissement annoncés lors de la campagne électorale. Il s'agit de les positionner intelligemment au fil du mandat, de les répartir sur six exercices pour lisser la pression sur nos capacités de financement. Il nous faudra aussi appliquer la réglementation environnementale sur les bâtiments publics et poursuivre nos efforts sur l'école, voire sur la salle polyvalente, sans parler de la voirie. La salle des fêtes n'est pas au programme de cette année, ce ne serait pas soutenable aujourd'hui. Ne nous voilons pas la face, les ressources de la Commune comme les ressources communautaires sont fragiles. Les débats sont continuels pour poursuivre le développement du territoire de manière collégiale tout en contenant autant que faire se peut les dépenses, le tout sous le spectre d'une dette nationale problématique et d'un Etat qui, parfois, bride nos capacités fiscales et nous imposent de lourdes contraintes réglementaires non financées.

Mais tout cela ne nous empêche pas de croire que la Commune sortira grandie de cette zone de turbulence et qu'elle a plus que jamais des perspectives : nous croyons en l'avenir de Mellac.

Les lignes directrices de gestion issues de la loi de Transformation de la fonction publique sont un nouvel outil de gestion des ressources humaines qui a pour but d'élaborer une stratégie et un pilotage pour le volet emploi des agents. Mais il y a aussi un volet « carrières » important. Cette étude permet de comprendre davantage les règles de la fonction publique. Sensibles aux conditions de travail, au bon dialogue social, nous avons donc inscrit des objectifs dans ces lignes directrices de gestion. Un sujet compliqué, certes, mais intéressant et qui touche celles et ceux qui, au quotidien, servent la commune.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 février 2021

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le compte-rendu de la séance du 22 février 2021.

Il n'y a pas d'observation.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le compte-rendu.

Votes : Pour : 23 (procurations : F. Michel, C. Philippe) - Contre : 0 - Abstention : 0

2. Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) - Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Monsieur le Maire explique qu'un premier débat avait eu lieu en février 2019 avant d'arrêter un premier projet de PLUi en décembre 2019. Compte tenu des avis reçus par les personnes publiques associées, la délibération arrêtant le projet de PLUi a été abrogée en novembre 2020. La procédure d'élaboration se poursuit.

Le travail mené depuis cette date sur la deuxième version d'arrêt du PLUi conduit à ajuster le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Par conséquent, un nouveau débat sur les orientations du PADD doit se tenir en Conseil communautaire et dans l'ensemble des Conseils municipaux.

Contexte

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal c'est :

- Une démarche stratégique qui devra traduire le projet politique d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 12 prochaines années.
- Un projet solidaire qui devra garantir la cohérence et la complémentarité du développement de chaque commune de Quimperlé Communauté afin de répondre aux besoins (logements, économie, équipements, ...) du territoire.
- Un outil règlementaire. Il définit 4 types de zones : Urbaine (U), A urbaniser (AU), Naturelle (N), Agricole (A), et réglemente le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée au sein de ces zones. Il remplacera à terme l'ensemble des documents d'urbanisme communaux pour les communes qui en disposent. Il sera l'application concrète « à la parcelle » du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) approuvé en décembre 2017.

Monsieur le Maire présente les étapes du projet et explique que ce dernier a été revu suite aux remarques des personnes publiques associées et notamment de la Préfecture.

Il s'agit d'une démarche co-construite et concertée. La Charte de gouvernance décline les modalités générales de collaboration entre la communauté et les communes. Elle précise les engagements respectifs et présente l'organisation générale des instances de gouvernance.

Les éléments de diagnostic habitat et foncier

Constats :

- Une croissance du territoire uniquement portée par un solde migratoire positif
- Un vieillissement marqué de la population
- Un parc de résidences secondaires assez important, notamment dans les communes littorales

- Un parc de résidences principales largement sous- occupées en lien avec le desserrement des ménages / vieillissement
- Une vacance conséquente, notamment au nord- ouest du territoire, en lien avec la présence d'un parc plus ancien

Enjeux :

- Le retour à une dynamique naturelle positive, a minima à l'équilibre
- L'accueil de populations nouvelles, notamment de jeunes ménages pour permettre le renouvellement de la population
- La poursuite du développement du parc locatif social
- La fluidification des parcours résidentiels – le développement d'une offre accessible pour les jeunes ménages
- L'adéquation des logements, dans leur taille et leur forme, avec l'évolution de la composition et des attentes des ménages
- La mise sur le marché de logements abordables (en location et en accession) pour les populations locales
- La lutte contre la croissance du parc de logements vacants
- La réhabilitation d'un parc ancien présentant des signes de fragilité
- L'adéquation des logements, dans leur taille et leur forme, avec l'évolution de la composition et des attentes des ménages

Le PADD

Comme un PLU « classique » à l'échelle communale, il comporte :

- Un rapport de présentation.
- Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).
- Un règlement (règlement écrit, graphique et des plans de zonage) qui s'applique aux autorisations d'urbanisme avec des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielle et thématique.
- Des annexes.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) c'est :

- L'un des trois documents qui composent le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (projet de territoire).
- La synthèse des objectifs des politiques publiques de la Communauté d'Agglomération.
- Un projet de territoire commun aux 16 communes et une vision stratégique pour les 12 années à venir, en cohérence avec le SCoT.

Les orientations générales du PADD

L'ambition générale du PADD du Pays de Quimperlé est traduite dès le début du document au travers de six fondements pour une volonté partagée :

- A - Un territoire au cœur de la Bretagne Sud
- B - Une stratégie de croissance choisie
- C - Un territoire solidaire
- D - Une ruralité innovante
- E - L'eau et le paysage, vecteurs de coopération et de valorisation

F - La transition énergétique engagée

Le PADD est ensuite construit autour de trois grands axes traitant du développement économique, du maillage territorial et des cadres de vie :

1. Pérenniser un système économique durable
2. Affirmer un maillage territorial équilibré et dynamique
3. Accueillir au sein de cadres de vie préservés

Les fondements du PADD

1. La situation du territoire au cœur de la Bretagne sud
 - Positionnement stratégique le long de l'axe Nantes-Quimper. Des coopérations à poursuivre avec La Cornouaille et Lorient Agglomération
2. Une stratégie de croissance choisie
 - Une croissance de population forte ces dernières décennies mais qui s'infléchit : le projet s'adapte tout en affirmant son ambition
 - Objectif : 62 100 habitants en 2034
 - Besoin global de production de logements : 450 logements en moyenne par an pour répondre à l'évolution des besoins de la population actuelle et à l'accueil de 5 300 personnes supplémentaires
3. Un territoire solidaire : solidarité et cohésion sociale comme les 2 valeurs fondatrices du projet
 - Principe de « juste proximité » → maillage de services à la personne, favoriser la mobilisation de la population autour de projets, formes renouvelées de démocratie locale
4. Une ruralité innovante, composante emblématique de la qualité de vie du territoire simultanément à l'aspiration de ses habitants à la modernité.
 - Associer la « qualité de vie » à l'utilisation des ressources technologiques contemporaines.
5. L'eau et le paysage, vecteurs de coopération et de valorisation
 - Affirmation du caractère maritime, importance fondamentale des vallées, paysage source de patrimoine, d'identité et de cadre de vie, gestion intégrée de l'espace littoral, valorisation écologique et paysagère.
6. Une transition énergétique engagée, en visant l'autonomie énergétique et la mise en œuvre d'un urbanisme durable.

Axe 1 - pérenniser un système économique durable

Renforcer la diversification du modèle local

- Préservation d'un pôle d'emploi productif sur le territoire → maintenir et développer le nombre d'emploi pour garder une autonomie vis-à-vis des territoires influents voisins.
- Valoriser les ressources de la mer.
- Préserver l'activité agricole et permettre sa diversification.

Promouvoir un tourisme de qualité

- L'économie du vieillissement (construction dans le Pays de Quimperlé d'un pôle fort de services répondant aux besoins de la population âgée résidente).
- Promotion vis-à-vis du label pays d'art et d'histoire.
- Un tourisme basé sur les atouts du territoire :
 - Un environnement naturel préservé et diversifié,
 - Un patrimoine architectural et maritime de qualité.

Accompagner les besoins des entreprises et des salariés

- Les leviers d'action mis en place :
 - La formation professionnelle,
 - Les services aux entreprises,
 - Une structuration des outils d'accueil et de développement des entreprises → mise en œuvre du schéma des Zones d'Activités Economiques.

Axe 2 - affirmer un maillage territorial équilibré et dynamique

Conforter notre armature urbaine

Les situations, les atouts, les potentialités et les vocations des différentes communes ne sont pas identiques et c'est à travers la qualité d'organisation de l'ensemble que sera produite la qualité de fonctionnement.

L'armature urbaine constitue un outil privilégié de l'aménagement durable du territoire à au moins trois titres :

- Elle renforce la structuration du territoire et constitue le support adapté pour son maillage par les commerces et les services ; simultanément, elle constitue la trame de référence de l'offre globale de mobilités ;
- Elle permet la proposition objective de la distribution des nouveaux logements pour répondre à l'objectif de la loi en matière de cohérence habitat-mobilité ;
- Elle légitime le rôle de chacune des parties du territoire ;

Le projet reconnaît une armature à trois niveaux :

- Le niveau 1 formé du pôle urbain central de Quimperlé auquel peuvent être associées les communes de Baye, Mellac, Rédéné et Tréméven ;
- Le niveau 2 (5 pôles de niveau intermédiaire) formé des communes de Scaër, Bannalec, Riec-sur-Bélon, Moëlan-sur-Mer et Clohars-Carnoët ;
- Le niveau 3 (6 pôles de proximité) constitué des communes d'Arzano, Guilligomarc'h, Locunolé, Querrien, Saint-Thurien, et Le Trévoux.

Ainsi ce second chapitre du projet de territoire du Pays de Quimperlé traite successivement de :

- L'armature urbaine,
- Des mobilités,
- De l'aménagement numérique.

Développer les mobilités

Les leviers d'action mis en place :

- La préservation des conditions de circulations sur la dorsale est/ouest

- Les liaisons routières nord/sud
- Les liaisons douces
- Les « nœuds » du réseau de transport : Pôle intermodal de la gare de Quimperlé, le pôle de Bannalec
- Le co-voiturage

Bâtir le Pays de Quimperlé du numérique

- Les objectifs :
 - L'aménagement numérique constitue l'une des pierres angulaires de la « ruralité innovante »,
 - Permettre un accès de l'ensemble des habitants au très haut débit.

Axe 3 - accueillir au sein de cadres de vie préservés

Garantir une capacité d'accueil permanente

- En termes d'offre de logements :
450 logements par an à créer,
Maintenir les équilibres générationnels et enrichissement de l'offre à destination des jeunes actifs et des personnels saisonniers,
Intégrer la logique de parcours résidentiel.
- En termes d'offre de services ou d'équipements associés :
Maintenir le bon maillage scolaire
Affirmer le caractère structurant de l'hôpital
Renforcer l'offre commerciale spécialisée de l'agglomération de Quimperlé
- En termes d'équilibre de l'offre commerciale :
Préserver les centralités des villes et communes,
Maitriser l'étalement urbain (pas d'extension à vocation commerciale),
Limiter la mixité des zones d'activités économique (ne pas développer de commerce et d'activités artisanales sur la même zone),
Améliorer la qualité des zones commerciales et par la même occasion les entrées de ville.

Construire en préservant nos espaces agricoles et naturels

- Définition d'un objectif de limitation de la consommation d'espace :
 - 184 hectares pour l'habitat,
 - 24 hectares pour les activités économiques,
 - 12 hectares à vocation touristique.
- Privilégier le renouvellement urbain.
- Favoriser des opérations d'ensemble.

Assurer un aménagement maîtrisé

- Mettre en œuvre des formes urbaines adaptées à la diversité sociale du territoire.
- Promouvoir des opérations de qualité au niveau architecturale et environnementale.
- Limiter les impacts de l'urbanisation sur les milieux agricoles et naturels.
- Ne pas aggraver l'exposition aux risques naturels.

Monsieur le Maire explique les changements par rapport au premier projet de PADD : le lien avec Lorient est remis en avant, l'intégration de la trame verte et bleue sur la continuité, le PCAET qui a été adopté et intégré, la réactualisation des données sur lesquelles se basent les projections, l'introduction des voies douces et l'accompagnement de Quimperlé Communauté dans les domaines de l'énergie et du bâti. Des réunions publiques étaient initialement prévues en mai et en juin. L'objectif est d'arrêter le PLUi avant la fin de l'année 2021 pour une application en 2022. Mais le PLUi sera révisé fréquemment.

M. Darracq explique que c'est un sujet ardu mais il s'inquiète tout de même que les élus ne posent pas de questions à ce sujet. Il a regardé ce qui a changé par rapport au premier projet, pas grand-chose, si ce n'est les surfaces d'urbanisation qui se réduisent fortement avec une baisse de 22 %. Ce n'est pas le choix des élus mais une demande des Personnes Publiques Associées qui va impacter toutes les communes. Il a deux questions :

- Quelles sont les conséquences pour la Commune de cette réduction de la consommation d'espace ?
- Une charte de gouvernance a été validée dans laquelle il est prévu des Comités de suivi dans chaque commune. Quand sera-t-il mis en place au niveau de Mellac ?

Monsieur le Maire répond qu'effectivement il y a une baisse des surfaces prévues pour l'urbanisation, mais que pour Mellac cela s'applique par un étalement dans le temps des OAP et un réajustement du nombre de changements de destination. Il faudra faire un point dans une commission prochaine si les conditions le permettent. De nombreuses choses restent identiques. Le dernier groupe de travail auquel il a participé portait sur « la réglementation ou la préconisation », ce sont des discussions longues. Mais ce sera vu prochainement.

M. Darracq comprend que les OAP ne vont pas évoluer mais redemande si les changements de destination vont être impactés.

Monsieur le Maire explique que certains ont été supprimés et seront remis plus tard, notamment ceux pour lesquels il n'y a actuellement pas de projet.

M. Darracq espère que le Comité de suivi se réunira prochainement car beaucoup de personnes peuvent être concernées et il faut être clair en matière de communication.

M. Lescoat rappelle que le PADD avait effectivement déjà été présenté en Conseil municipal, que le PLUi avait été arrêté et que les communes avaient émis un avis favorable. Un PUI n'est jamais parfait. Il y a eu un avis négatif de l'Architecte du patrimoine et du Préfet sur la consommation foncière, même si des efforts avaient été consentis. Donc il faut un projet plus sobre à ce niveau-là mais le futur projet doit aussi démontrer sa cohérence dans la gestion de l'assainissement collectif. M. Lescoat demande s'il y a eu des éclaircissements sur ce point. Il ajoute qu'une bonne communication est nécessaire pour informer des évolutions, par les réseaux sociaux mais surtout à travers un bulletin municipal pour que la population soit associée pleinement à cette élaboration.

Monsieur le Maire répond qu'une incitation à plus de densification va effectivement être mise en œuvre. Pour l'assainissement il va falloir s'en soucier. Il précise que l'assemblée n'est pas invitée à voter sur le PADD mais doit en prendre acte.

L'assemblée délibérante prendre acte du débat sur les orientations générales du PADD.

3. Budget principal : affectation des résultats de l'exercice 2020 au budget 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2020 du budget principal fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section d'investissement de l'année 2019 : **415 466,18 €**

Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année 2019 : **346 372,94€**

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : **292 766,74 €**

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : **342 902,68 €**

Restes à réaliser en section d'investissement

En dépense pour un montant de : **213 516,39 €**

En recette pour un montant de : **0,00 €**

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose la reprise de ces résultats et l'affectation ci-dessous au budget principal 2021 :

Article 1068 - Investissement

Excédent de fonctionnement capitalisé : **90 816,95 €**

Ligne 001

Déficit d'investissement reporté : **90 816,95 €**

Ligne 002

Excédent de fonctionnement reporté : **598 458,67 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire.

Votes : Pour : 19 (procurations : F. Michel, C. Philippe) - Contre : 4 (P. Grandin, C. Lescoat, P. Nigen, M-C. Peron) - Abstention : 0

4. Budget principal : approbation du budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente les grands principes du budget pour 2021 :

- Maintenir les recettes de fonctionnement à un niveau presque équivalent à celui de 2020, sans augmentation de la pression fiscale.
- Garantir un niveau de service public satisfaisant tout en faisant attention à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- Financer les projets d'investissement via l'autofinancement (grâce à l'excédent de fonctionnement reporté de 2020)
- Pas de recours à l'emprunt en 2021 car nécessité de ne pas augmenter la dette.
- Mobilisation de toutes les subventions possibles pour financer les investissements.

Recettes de fonctionnement

- 013 - Atténuations de charges : 55 000 €
 - ⇒ Remboursement des frais de personnel (participation de La Poste, du CCAS, du Réseau de chaleur, de QC pour l'eau et l'assainissement, assurances pour absences du personnel)
- 70 – Produits des services et du domaine : 171 000 €
 - ⇒ Disparition redevance funéraire, participation d'Orange pour l'antenne relais à La Halte, produits cantine et garderie en légère hausse en lien avec les effectifs scolaires et les évolutions de tarifs
- 73 – Impôts et taxes : 1 478 883 €
 - ⇒ Taxes foncières et d'habitation : 1 022 280 € => en baisse car exonération de bases pour les locaux professionnels (loi de finances pour 2021)
Produit FB communal = + 516 078 €
Produit FB départemental = + 546 174 €
Produit FNB communal = + 48 824 €
Produit TH résidences secondaires = + 23 588 €
Compensation coefficient correcteur = - 112 384 €
Soient 16 900 € de recettes fiscales supplémentaires par rapport à 2020.
 - ⇒ Attribution de compensation et DSC de Quimperlé Communauté stable dans l'attente de l'approbation du Pacte fiscal et financier qui pourrait introduire une hausse en recettes de fonctionnement mais une dépense d'investissement en compensation.
 - ⇒ Disparition du Fonds de Péréquation Intercommunal (territoire plus éligible)
- 74 – Dotations et participations : 397 404 €
 - ⇒ + 4695 € de Dotation Globale de Fonctionnement
 - ⇒ Hausse des allocations compensatrices de taxes foncières sur les propriétés bâties pour compenser la réforme sur les locaux professionnels.
- 75 – Autres produits de gestion courante : 17 000 €
 - ⇒ Loyer sur la maison médicale à venir (sera à déterminer prochainement par le CM)
- 722 – Travaux en régie : 15 000 € (travaux réalisés au boulodrome en 2020)
- Excédent reporté de 2020 : 598 458,67 €

Total des recettes de fonctionnement : 2 732 745,67 €.

Dépenses de fonctionnement

Monsieur le Maire présente la répartition des dépenses de fonctionnement par nature. Il apporte des précisions sur les dépenses de fonctionnement de la médiathèque avec la répartition analytique de 2020. Il précise également le détail des comptes 611, 61521 et 615231, comme demandé en commission finances.

- 012 - Charges de personnels : 1 197 500 €
 - ⇒ Mouvements du personnels attendus en 2021 :
 - Services techniques : 2 départs à la retraite + 1 départ de la collectivité (invalidité)+ 1 fin de contrat
 - 1 recrutement en cours + 2 autres à prévoir
 - ⇒ Remplacements temporaires en 2021 :
 - 1 arrêt maladie de longue durée
 - 1 disponibilité de 2 mois
 - 1 congé maternité
 - + petits remplacements agents absents au pôle scolaire
 - ⇒ Evolutions de carrière :
 - 1 changement de catégorie
 - 3 avancements de grade
 - 13 avancements d'échelon
 - Autres charges réelles : 219 100,05 €
 - ⇒ Indemnités et cotisations retraites des élus : 70 000 €
 - ⇒ Subvention au CCAS : 30 300 €
 - ⇒ Subventions aux associations et aux écoles Diwan : 44 000 €
 - ⇒ Participation autres établissements (QC service ADS, QC service informatique, SIVU Quimperlé, SIMIF, JVS, AFFCRE, Chemin du patrimoine) : 22 500 €
 - Charges financières : 36 000 €
 - Dotations aux amortissements (travaux réalisés avec le SDEF) : 2 406,21 €
- Total des dépenses de fonctionnement : 2 732 745,67 €

Recettes d'investissement

- 13 - Subventions : 234 934 €
 - ⇒ Etat : 15 000 € pour travaux 2020 toiture de l'école maternelle
 - ⇒ Région Bretagne : 28 932 € pour les travaux du Moulin-Blanc
 - ⇒ Département du Finistère : 40 585 € pour la médiathèque (fin des travaux, mobilier et informatique)
 - ⇒ Quimperlé Communauté :
 - Maison médicale : 100 000 €
 - Médiathèque : 20 417 €
 - Moulin-Blanc : 15 000 €
 - Travaux voirie Guilligourgant : 15 000 €
- 10 - Dotations et fonds divers : 294 554,71 €
 - ⇒ FCTVA : 163 737,76 € au titre des investissements de l'année 2019

⇒ Taxe d'aménagement : 40 000 €

Excédent de fonctionnement versé pour combler le déficit d'investissement 2020 : 90 816,95€.

Dépenses d'investissement :

Monsieur le Maire présente la répartition des dépenses d'investissement prévues en 2021 :

- ✓ Travaux voirie : 389 050,99 €
- ✓ Travaux bâtiments : 341 400 €
- ✓ Maison médicale : 190 177,43 €
- ✓ Matériel et mobilier : 89 600 €
- ✓ Site internet : 8 000 €
- ✓ Médiathèque : 7 338,96 €

Le programme de voirie comprend des travaux sur la VC7 et autres pour 225 050,99 €, des travaux à Guilligourgant pour 60 000 €, la réfection de l'éclairage publique pour 45 000 €, l'étude pour le réaménagement de Ty Bodel et la réfection du parking à proximité de la maison médicale pour 33 000 €, l'aménagement de l'arrêt de bus du Zabrenn pour 17 000 € et l'audit de voirie pour 9000 €.

Le programme de rénovation des bâtiments prévoit le remplacement des menuiseries dans les foyers communaux, le remplacement du chauffage à l'église, la réfection d'une partie du toit et le remplacement d'une chaudière à la salle polyvalente, mais 62% du budget est alloué au pôle scolaire pour :

- Toiture école maternelle : 41 200 €
- Préau cour d'école maternelle : 33 000 €
- Sol et aires de jeux école maternelle : 40 000 €
- Self restaurant scolaire : 35 000 €
- Rénovation acoustique cantine : 30 000 €
- Câblage informatique des 2 écoles : 13 000 €
- Aménagements divers des 2 écoles : 15 000 €
- Audit énergétique : 5 000 €

Le programme d'achat de mobiliers et matériels prévoit 30 000 € pour le pôle scolaire (tables individuelles, ordinateurs, tablettes, matériel cantine...), 24 000 € pour les associations dont 14 000 € pour l'achat de tatamis, 15 000 € de mobilier urbain, 13800 € pour la mairie dont 10 000 € pour l'achat d'un serveur informatique.

Monsieur le Maire termine la présentation avec un point sur l'état de la dette au 1er janvier 2021 qui s'établit à 1 932 482,34 €. Il précise que la Commune doit éviter pour le moment un nouveau recours à l'emprunt dans un contexte de stagnation des produits de fonctionnement.

M. Lozachmeur demande ce qu'est devenue la demande de subvention au titre de la DETR pour le projet de maison médicale.

Monsieur le Maire répond qu'une demande avait été formulée mais que le projet n'a pas été retenu.

M. Lozachmeur précise que la délibération de 2019 faisait état d'une recette de 104 700 € et regrette que Monsieur le Maire ne se soit pas plus mobilisé pour les obtenir auprès de la Préfecture.

Monsieur le Maire répond que l'ancien Préfet n'était pas favorable au financement des maisons médicales. Il a par ailleurs rencontré le nouveau Préfet lors d'une remise de médaille et ce dernier a été très attentif aux projets de Mellac qui font l'objet d'une demande de subvention cette année.

M. Darracq demande à quoi correspond la dépense pour le système téléphonique au compte 611, et par ailleurs, il est surpris du budget prévu pour les diagnostics techniques amiantes qui ne sont nécessaires que pour les bâtiments anciens.

Mme Arzul répond que le système téléphonique correspond au contrat de location annuel de tous les téléphones installés en mairie, à la médiathèque ou encore à l'école. Les diagnostics techniques amiantes sont devenus obligatoires et concernent une grande partie de nos bâtiments communaux comme la mairie, l'école, la salle polyvalente, les toilettes publiques et les équipements au stade.

Mme Nigen souhaite faire une remarque et poser une question. La refonte du site internet est certes nécessaire car celui-ci est obsolète et une ligne budgétaire lui a été attribuée. Cependant, nous nous étonnons qu'à ce jour il n'y ait toujours pas à disposition de la population un bulletin municipal ou une lettre d'information. Ceci est regrettable pour nos anciens qui ne sont pas ou peu adeptes de l'informatique et des réseaux sociaux. Bien que vous ayez fait en début de mandat auprès de la presse locale une présentation sommaire des élus de la majorité, à laquelle les deux oppositions n'avaient d'ailleurs pas été conviées, beaucoup de nos concitoyens à ce jour ne connaissent pas certains adjoints. Comptez-vous mettre en place le bulletin municipal, lien essentiel auquel la population est attachée ?

Monsieur le Maire répond que la conception d'un bulletin représente beaucoup de travail et qu'ils ont estimé que ce n'était pas le bon support. Il entend qu'on puisse le réclamer mais cela représente également un coût. Mais ils pourront y travailler.

Mme Bihannic ajoute que dans le cadre de la refonte du site internet il est prévu une option de newsletter qui puisse être adressée à ceux qui le souhaitent. L'objectif est de changer le fonctionnement pour le moderniser et qu'il soit plus rentable économiquement.

Mme Nigen redit que les anciens sont tout de même demandeurs même si certains vont sur internet ils sont en minorité. Et cela les chagrinent. Il n'est pas forcément utile de le mettre dans toutes les boîtes aux lettres mais il pourrait être à disposition à la mairie par exemple ou dans les commerces.

Mme Bihannic répond que c'est effectivement prévu comme tel, après le vote du budget. Différents prestataires ont été sollicités et on peut espérer qu'à la rentrée cela se mette en œuvre.

Mme Escolan demande des éclaircissements au sujet du personnel communal, puisqu'il est prévu davantage de crédits au titre des personnels titulaires et moins pour les contractuels. Est-ce dû aux départs à la retraite, vont-ils être remplacés et par quelle voie, mutation ou autre ?

Mme Bihannic répond qu'il va effectivement y avoir du changement cette année et que les départs seront l'occasion d'étudier les possibilités de restructuration et de réorganisation des services. Le processus de recrutement est déjà amorcé.

Mme Escolan demande comment ont été fait les choix, les recrutements sont-ils suffisamment amorcés ou est-on sur des agents contractuels ?

Mme Bihannic répond que les recrutements sont difficiles mais pour l'instant il s'agit de titularisation.

Mme Escolan demande comment les annonces ont-elles été diffusées ?

Mme Bihannic répond qu'une annonce est parue il y a 2 mois sur le site emploi territorial.

M. Darracq souligne que le programme d'investissements comprend 36 lignes. Il est présent à toutes les commissions et il remarque que 22 lignes sur 36 n'ont jamais été évoquées. Cela représente tout de même 557 000 €, soit 71% du budget d'investissement. Il est donc demandé au Conseil municipal d'adopter ce budget sans avoir débattu des projets ni avoir eu une ébauche en commission. Cela interroge en termes de gouvernance et de travail. C'est comme la réalisation d'un bulletin municipal, cela demande du travail.

Monsieur le Maire répond qu'ils vont en discuter dans les prochaines commissions pour ce qui n'a pas été encore vu. Donc c'est assez cohérent.

Mme Escolan ajoute qu'il s'agit là de signer un chèque en blanc. Les conseillers municipaux de la majorité ont-ils été associés ? Ce n'est pas notre cas. Avant que l'on nous demande de nous positionner, il faut en débattre, ce n'est pas correct d'un point de vue démocratique et sur la transparence de votre travail.

Monsieur le Maire précise que les travaux de voirie doivent être étudiés pour savoir comment gérer la VC7. Il n'a pas les résultats des études et bien sûr cela sera travaillé et présenté en commission. Pour l'école cela a été vu et le travail avance.

M. Lescoat souligne que ce soir le budget est le point le plus important et il voulait avant tout remercier Mme Arzul et l'ensemble des services de la mairie, et le travail des commissions n'est pas à négliger. Il ne souhaite pas reprendre ligne par ligne car c'est plus important ce soir de parler de ce que le Maire souhaite faire pour Mellac. L'important c'est le programme d'investissements. L'équipe a été élue il y a un an et il aurait aimé avoir un PPI car une vision juste sur une année n'est plus suffisante. Il faut avoir une vision à long terme de ce que l'on peut faire. Cela se fait à la Communauté et dans beaucoup de communes, alors pourquoi ne pas innover et le faire. C'est comme le débat d'orientation budgétaire qui n'est pas encore obligatoire mais qui peut être très intéressant. L'année dernière c'était le premier budget avec une crise sanitaire violente et le second tour des élections reporté. M. Lescoat regrette qu'il n'ait pas été créé de budget participatif comme cela faisait partie des engagements de Chemin Citoyens. Peut-être que cela viendra, il l'espère. Depuis le début de ce mandat nous demandons des commissions participatives, car les administrés sont demandeurs au titre de la démocratie. Il faut pouvoir demander à nos concitoyens leurs idées, leurs sentiments sur le cadre de vie. Après c'est toujours intéressant de pouvoir détaillé le programme d'investissements. Tout n'a pas été vu en commission mais ça aurait pu être plus détaillé ce soir. Concernant la voirie et les

réseaux il a demandé les résultats de l'audit de voirie. Un investissement conséquent est inscrit mais pour faire quoi ? Est-ce que tous les arrêts de bus sont concernés ? Car il y a vraiment un effort à faire pour les améliorer. Il y a 33 000 € pour l'étude et l'aménagement de Ty Bodel, mais quel est le projet ? Il a souvent fait remarquer que ce bourg économique nécessite d'être adapté mais il ne voit rien avancer. Que proposez-vous ? Ensuite il constate pour la voirie que les voies douces sont complètement absentes du budget. 4 réunions ont été organisées sur les chemins de randonnées mais le développement des pistes cyclables était inscrit dans votre programme électoral. Les chemins de randonnée ont été travaillés au précédent mandat avec Georges Clugery. Alors où en êtes-vous dans vos réflexions ? En Conseil communautaire, Monsieur le Maire et Mme Le Crann, vous avez voté pour la baisse de l'aide à l'achat de vélos électriques pour les particuliers. Certaines communes ont fait le choix de mettre en place une aide complémentaire, comme Quimperlé et Tréméven, mais à Mellac il n'y a rien. Or vous auriez pu anticiper les choses pour le proposer aux élus et à la population. Concernant les bâtiments : bravo pour les investissements à l'école, cela nous convient. Le préau était attendu, vous avez de l'ambition pour tout ce qui est travaux, même si certains points avaient déjà été travaillés au précédent mandat, il y a des points positifs. Mais si on reprend votre programme électoral, vous aviez l'intention de faire une salle festive, un projet qu'il faut commencer dès maintenant pour le terminer en fin de mandat. Qu'en est-il ? Quid de l'ancien boulodrome, qu'allez-vous faire de ce bâtiment délabré qui jure un peu avec la nouvelle médiathèque toute proche ? Il existe des fonds de concours de Quimperlé Communauté pour la démolition. Sauf si, comme au précédent mandat, on dit que l'on va faire une salle et à la place on fait une médiathèque. Ensuite quelle est votre réflexion à long terme sur l'école. Vous investissez dans les foyers, mais quels sont vos projets pour l'ancienne bibliothèque, et la maison Paugame ? C'est beaucoup de questions mais nous souhaitons avoir quelques réponses, des pistes, que l'on sache où vous souhaitez aller. Et enfin sur le matériel, on a été plusieurs personnes à être choquées par le chapiteau resté dehors tout l'hiver. Que comptez-vous racheter ? Qui s'occupe du matériel communal ? Je ne comprends pas comment ce chapiteau a pu être installé et n'a pas été mis à l'abri ? Vous dites qu'on peut encore l'utiliser, mais ce sont des charges de fonctionnement en plus. Il faut prendre soin du matériel associatif acheté avec nos impôts. Pascale Nigen a parlé de l'importance des moyens de communication. Oui nous avons besoin de ce support papier qu'est le bulletin municipal. Pourquoi est-on capable de distribuer des tracts dans toutes les boîtes aux lettres au moment des élections et là ne sommes-nous pas capables de faire un recto-verso ? Il n'y donc pas de Programme Pluriannuel d'Investissements, mais où souhaitez-vous aller ? J'ai l'impression que vous n'avez pas de vision à moyen/long terme de notre commune et notamment du bourg de Ty Bodel. Aucun équipement structurant n'a été mis en route. L'école est-elle suffisante pour les années à venir ? Il y a aussi un manque d'ambition en matière de développement durable. Aucune commission participative, alors que l'on peut très bien organiser une commission avec des citoyens. Il n'y a pas de projet global. Le budget 2021 est un budget de gestion des affaires courantes et nous perdons du temps. La réflexion doit débiter dès maintenant. Nous voterons donc contre ce budget à l'heure où les citoyens demandent de la participation vous avez construit ce budget seul avec une poignée d'élus sans vision globale.

Monsieur le Maire répond qu'il rejoint M. Lescoat concernant le PPI et qu'il y a des esquisses. Il aurait souhaité davantage de participation mais il n'est pas possible d'aller à la rencontre des gens. Il existe aussi des contraintes réglementaires puisque jusqu'à l'année dernière il y avait des membres extérieurs qui participaient aux commissions mais aujourd'hui la loi ne le permet plus. Nous le regrettons. Concernant les arrêts de bus, il y a beaucoup de demandes. C'est contraignant pour les parents, mais le réseau doit s'adapter au fur et à mesure. Pour Ty-Bodel il y a un enjeu autour de la maison médicale, la physionomie va changer et on souhaite y intégrer les nouveaux déplacements et la liaison vers Kergroes. Il faut une vision sur le long terme. C'est vrai qu'il y a déjà eu des études, il en a retrouvé de 2012-2015. Il faut adapter le quartier aux nouveaux habitants. L'éclairage public c'est important, mais aussi la rénovation énergétique des bâtiments. Nous avons rendez-vous prochainement avec Quimperlé Communauté pour le schéma vélo, vous serez tous invités. La salle festive ce n'est pas pour aujourd'hui, les aides sont fléchées sur d'autres types de projets. De nouvelles normes concernent la salle polyvalente. Si demain les contraintes nous y obligent, il faudra le faire. Donc on va voir selon nos perspectives financières. Le boulodrome est fini et on ne va pas pouvoir l'inaugurer comme il se doit. L'école reste notre priorité. Il y a un développement à prévoir mais peut-être faudra-t-il aborder différemment les choses, pourquoi pas à d'autres échelles. Pour le chapiteau nous avons répondu. Nous voulions que les petits puissent reprendre le foot dans de bonnes conditions, et laisser le chapiteau en attendant au cas où. Mais il est en bon état et peut resservir. Mais il nécessite des agents pour le mettre en place. Nous pouvons réfléchir à des solutions plus modernes et proposer aux associations des capacités nouvelles.

M. Le Goff ajoute concernant l'audit de voirie que l'équipe est en réflexion sur le phasage et des hypothèses seront discutées en commission. Toutefois les premières données ne sont pas si alarmantes puisque 54% des voies sont classées en « bon état » ce qui représente 23 km. 22% des voies sont dans un « état moyen », 12 % « en mauvais état » et 12 % également « en très mauvais état ».

M. Darracq souligne qu'il a été reproché à Mellac plus loin de ne pas être productif. Nous avons donc travaillé sur une contre-proposition de budget primitif pour être constructif. La voici :

Evolutions sur les dépenses de fonctionnement

Chapitres/Articles	Libellé	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	PROPOSITION	Ecart
60632	Fouritures de petit équipement tous services	15 383,47	50 000,00	50 270,65	55 000,00	40 000,00	- 15 000,00
611	Contrats de prestations de services (Chenil service, blanchisserie, ...)	10 625,35	21 000,00	11 294,19	24 000,00	20 000,00	- 4 000,00
6135	Locations tous services (photocopieurs , entretien voirie)	18 048,10	35 000,00	19 125,13	35 000,00	30 000,00	- 5 000,00
61521	Terrains (cimetière, terrains de foot,...)	8 295,70	20 000,00	9 931,01	20 000,00	15 000,00	- 5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	11 224,87	8 000,00	5 480,82	8 000,00	4 000,00	- 4 000,00
6237	Publications	4 191,16	5 000,00	460,00	3 000,00	2 000,00	- 1 000,00
65736	Subvention CCAS	30 300,00	30 300,00	30 300,00	30 300,00	35 000,00	4 700,00
6574	Subventions aux associations	26 266,00	44 000,00	43 946,77	44 000,00	40 000,00	- 4 000,00
économies réalisées							- 33 300,00
transfert vers la section d'investissement							33 300,00

Evolutions sur les dépenses d'investissement

Chapitres/Articles	Libellé	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	PROPOSITION	Ecart
	99992 - Grosses réparations bâtiments	7 356,85	110 000,00	26 620,85	326 400,00	246 400,00	80 000,00
	99993 - Acquisition mobilier matériel	37 411,22	144 137,50	85 192,82	82 600,00	59 600,00	23 000,00
	Total disponible pour nouveau projet						103 000,00

- 50 000 menuiserie / - 5 000 audit énergétique / - 10 000 travaux église / - 15 000 aménagement école
-5 000 matériel associations / -2 000 sono / - 10 000 € mobilier urbain / - 6 000 mobilier tables école

Récapitulatif

Économies dépenses de fonctionnement	33 300,00 €
Économies Grosses réparations bâtiments	80 000,00 €
Économies Acquisition mobilier matériel	23 000,00 €
TOTAL ECONOMIES REALISEES	136 300,00 €
Recettes attendues non engagées (DETR /maison médicale)	104 700,00 €

Propositions :

Budget de fonctionnement

Augmentation de la dotation au CCAS	4 700,00 €
Augmentation de la dotation aux classes Ulis (passer au forfait scolaire)	1 200,00 €

Budget d'investissement

Mise en place de voies douces ou PPI voies douces	136 300,00 €
---	--------------

Budget d'investissement si DETR maison médicale

Mise en place de voies douces ou PPI voies douces	241 000,00 €
---	--------------

M. Darracq explique que d'après eux il peut y avoir des recherches d'économie, c'est ce que ce projet propose avec une économie de 33 300 € en dépenses de fonctionnement, tout en incluant une augmentation de la subvention au CCAS pour atteindre 35 000 € au lieu de 30 300 € et répondre aux éventuels besoins. En investissement, Mellac plus loin propose une économie de 130 000 € en supprimant les dépenses liées à l'audit énergétique de l'école, aux travaux dans les foyers car le projet n'a pas été étudié, ainsi qu'une réduction de 10 000 € sur les travaux de l'église notamment. De même pour les demandes de mobiliers et matériels à l'école, c'est une liste au père Noël et cela peut être réduit. Ces 136 000 € d'économies pourraient permettre de démarrer une première tranche de pistes cyclables sur la départementale par exemple, comme inscrit dans le schéma vélo.

Monsieur le Maire regrette que ces propositions n'aient pas été évoquées en commission finances pour en débattre. Non ce n'est pas la liste au père-Noël, et le schéma vélo on va le voir prochainement. Le budget est une autorisation de dépenser, et on va essayer de dépenser le moins possible.

M. Lescoat souligne que sa question portait sur l'ancien boulodrome, que va-t-il devenir ? Pour le chapiteau il y aurait pu y avoir une réflexion. M. Lescoat trouve que l'équipe municipale se cache derrière la crise sanitaire.

Monsieur le Maire explique que la crise sanitaire, il doit la subir comme tout le monde, et qu'elle n'est prétexte à rien. Il aurait préféré que cette première année se déroule différemment avec de l'animation et des activités associatives. Mais c'est formateur, il espère avoir passé le pire et que les choses seront différentes l'année prochaine.

Après délibération, le budget primitif 2021 est adopté.

Votes : Pour : 16 (procurations : F. Michel, C. Philippe) - Contre : 7 (G. Darracq, S. Escolan, P. Grandin, C. Lescoat, G. Lozachmeur, P. Nigen, M-C. Peron) - Abstention : 0

5. Subventions aux associations 2021

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les propositions de subventions aux associations pour l'année 2021.

M. Werner rappelle que la commission finances a étudié 51 demandes de subvention et qu'il y a eu de nombreux échanges, plus particulièrement au sujet des associations qui agissent dans le domaine de l'action sociale, de l'enfance, et bien sûr les associations mellacoises. Les propositions d'attribution figurent dans le tableau joint. M. Werner demande s'il y a des questions ?

Mme Nigen a deux remarques : nous constatons avec satisfaction que nos associations mellacoises ont été soutenues à la hauteur de leur souhait, sauf deux que nous évoquerons ci-après. Il y a une augmentation de 6300 € du budget alloué, c'est une bonne chose d'autant plus en cette période difficile. Deux associations ont donc disparu des lignes budgétaires :

- Fée So d'ange (600 €) : M. Werner les avez-vous rencontrés comme prévu pour un complément d'information que nous n'avons pas eu ?
- Le Comité d'Histoire de Mellac : la presse locale du 5 avril fait état de projets qui fourmillent, d'où notre étonnement de la suppression de leur ligne budgétaire.

Par ailleurs, nous soulignons un projet d'aide à l'achat de tatamis Flexi roll pour le judo. Ceux-ci sont de montage et démontage aisés afin de leur permettre d'exercer leur activité non plus dans leur petite salle vétuste et exiguë mais dans la salle polyvalente qui est aussi utilisée par d'autres activités. C'est une solution de repli qui est acceptable pour un certain temps mais qu'en est-il sur le long terme avec une augmentation prévisible des effectifs quand le lotissement de Ty Bonal sera achevé ? Avez-vous envisagé une solution pérenne ? Lors de votre campagne électorale vous aviez annoncé dans votre programme le souhait d'accompagner le développement du club de judo. Avez-vous un projet de salle spécifique pour le judo à plus ou moins brève échéance ?

M. Werner répond que l'achat de tatamis a été concerté avec le club de judo car c'est un dispositif qu'ils connaissent donc l'urgence par rapport à la salle actuelle est réglée. En effet, celle-ci est trop petite et trop froide. Donc le judo va pouvoir s'installer dans la grande salle

pour un meilleur accueil des enfants et une reprise rapide qui ramènera de l'animation. Ils ont effectivement le souhait d'avoir un dojo propre à leur activité mais cela s'inscrit dans le projet global pour l'avenir de la salle polyvalente, où il y a des décisions majeures à prendre et un travail conséquent en commission. Concernant le Comité d'Histoire de Mellac, je les ai questionnés sur la somme conséquente qu'ils sollicitaient. Ils n'ont pas répondu aux deux relances donc il semblait normal de ne pas donner suite, et ils ont été informés des conséquences. Mais nous pouvons les accompagner différemment, avec du matériel, des locaux... Pour Féé So d'ange, M. Werner s'est arrêté au fait que puisqu'il y a déjà eu une subvention, il n'y en aurait pas de deuxième.

Mme Escolan intervient pour savoir ce qu'est devenu la subvention pour les écoles Diwan qui n'apparaît plus dans les tableaux, mais est bien comptée dans le budget 2021. En commission, 7750 € étaient prévus au budget. Elle demande si c'est volontaire ou pas ce manque de transparence ? Compte-tenu du fait qu'il y a l'application d'un forfait scolaire appliqué à Diwan, elle demande qu'il soit appliqué également pour les classes Uliss qui accompagnent les enfants en situation de handicap. Concernant les subventions mellacoises, Mme Escolan relève que 2 % sont consacrés à la culture, 2 % à la santé et au handicap, et 3 % à l'écologie. Même s'il s'agit de traiter des demandes qui arrivent directement en mairie, la Commune aurait pu mettre des coups de projecteur sur certaines thématiques importantes.

M. Werner précise qu'il n'y a aucune volonté de masquer quoi que ce soit pour Diwan, qui sera étudié dans le cadre du versement du forfait scolaire, même si c'est une association. Pour les classes Uliss, qui accueillent des enfants qui présentent un handicap, l'éducation nationale fournit le personnel et ensuite charge aux écoles de solliciter les collectivités pour le matériel et les fournitures. Donc il y a un besoin et la demande concerne l'achat de matériel adapté. Nous avons choisi de multiplier par trois la subvention par rapport à la demande, soit 100 € par enfant, ce qui nous semble digne. Il n'y a pas de comparaison avec le forfait Diwan. Nous n'avons pas de cursus bilingue à l'école de Mellac donc les parents qui font le choix d'un enseignement immersif en langues régionales sont contraints de se tourner vers des écoles associatives, et je le redis comme en commission, ce choix est un droit. C'est pour cela que nous faisons le choix de verser le forfait scolaire, pour une question d'égalité et sursoir à ce besoin. Je comprends qu'il faut faire plus mais jusqu'où ? A mon sens, il n'y a pas lieu d'opposer ou comparer la dignité des enfants, qu'il s'agisse du handicap que personne ne souhaite, ou du droit de choisir pour l'éducation des enfants les langues régionales.

M. Darracq demande qui a le droit de prendre part au vote des subventions ? Car un certain nombre de membres du Conseil font partie d'associations.

M. Werner répond que toute personne qui exerce un mandat dans un bureau de l'une des associations concernées ne devrait pas participer au vote et demande en conséquence à ces personnes de sortir de la salle.

M. Le Goff, Mme Escolan, M. Hervé et Mme Rozeau sortent de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer pour l'année 2021 les subventions suivantes :

Associations Mellacoises		
Nom	2020	2021
ADMR	-	1 900
Amicale Laïque - Mellac	3 800	3 800
Animer et partager en Pays de Quimperlé A2PK	-	600
Cyclo Sport Mellacois - Mellac	350	350
Association Chapelle La Madeleine - Mellac	1 250	2 500
Chasse Isole - Mellac	200	200
Comité de jumelage Mellac - Piltown	800	800
Comité des Fêtes Zabrenn-Pen Lann-La Pépinière	1 000	1 000
Jardins Familiaux	300	800
Dojo des 3 Rivières - Mellac	1 700	1 700
Les foulées mellacoises	200	200
Les P'tits Mousses – APE	2 800	3 000
RevCo	450	600
Stade Mellacois	4 300	4 300
Tennis Club Mellacois	2 900	3 000
Vie libre	150	150
Vinojen Gwech'all	-	2 000
Sous-total	20 600 €	26 900 €

Associations extérieures		
Nom	2020	2021
AAPPMA	250	250
ADAPEI du Finistère - Quimper	65	65
AFM 29 – Gouesnou - Téléthon	50	50
AFSEP	50	250
APAJH du Finistère - Scaër	100	100
APPBEC (protection population, biodiversité, espèces et cultures)	-	100
APF 29 - Quimper	135	150
Ar Falz - Éditions Skol Vreizh - Morlaix	80	80
Association Jonathan Pierre Vivante	50	50
Association régionale des Laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	50	50

Bretagne Vivante	100	100
Cents pour un toit	-	700
Chat sans toi	200	200
Classe Ulys Ecole Thiers	90	300
Club Gymnique Bannalecois	200	220
Crèche les Capucines	300	200
Croix rouge Quimperlé	-	550
Délégués Départementaux Éducation Nationale	80	80
Eaux et Rivières de Bretagne	250	250
Enfance et famille d'adoption 29	-	50
Enfance et partage	100	200
FNATH	100	100
Foyer socio-éducatif - SEGPA/Collège Villemarqué	51	150
France ALZHEIMER	100	100
Handisport Cornouaille Quimper	80	80
Rêves de Clown	100	100
Secours Catholique	150	250
Secours Populaire Quimperlé	1 000	1 000
Solidarité Paysans	100	100
USB	250	250
Association sportive - Lycée de Kerneuzec	200	315
Les Restaurants du Cœur	1 000	1 000
Sous-total	5 611 €	7 440 €
TOTAL GENERAL	26 211 €	34 340 €

Votes : Pour : 19 (procurations : F. Michel, C. Philippe) - Contre : 0 - Abstention : 0

6. Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2021

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finance 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation et donc que le Conseil Municipal se prononce uniquement sur les taux de foncier bâti et foncier non bâti. Le produit de taxe d'habitation est compensé par le produit de taxe foncière départementale sur les propriétés bâties.

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de taxes foncières de l'année 2020 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2020	Evolution 2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	13,68 %	13,68 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	15,09 %	15,09 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15,97 %	15,97 %
Nouveau taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti pour 2021		15,09 % + 15,97 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,53 %	42,53 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Fixe** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 15,09%.
- **Fixe** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 42,53 %.

Votes : Pour : 23 (procurations : F. Michel, C. Philippe) - Contre : 0 - Abstention : 0

7. Taxe foncière sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Monsieur le Maire explique que la Commune a supprimé en 1992 l'exonération de deux ans sur les propriétés bâties à usage d'habitation car elle est facultative pour la part communale. Avec la réforme de la taxe d'habitation, la Commune doit délibérer à nouveau si elle souhaite maintenir cette disposition. Monsieur le Maire propose donc de maintenir ce qui existe déjà.

M. Darracq remarque que les acquéreurs des Terrasses de Ty Bonal seront les premiers concernés par cette disposition. Il est d'accord avec cette proposition puisque sur cette zone une taxe d'aménagement de 4% va déjà s'appliquer, taxe pour laquelle il avait voté contre avec Mellac plus loin.

M. Lescoat demande des éclaircissements car ils ne sont pas certains de bien comprendre le projet de délibération. Est-ce une délibération qui existe déjà ?

Mme Arzul explique que la loi prévoit d'office une exonération de 2 ans de taxes foncières pour les nouvelles constructions à usage d'habitation. Or en 1992, la Commune a décidé de supprimer cette exonération. Donc pour toute nouvelle construction, la taxe foncière s'applique dès la première année à Mellac. Il est demandé au Conseil municipal ce soir de maintenir cette suppression d'exonération. Cela vient s'ajouter pour les Terrasses de Ty Bonal, à la taxe d'aménagement de 4%.

M. Lescoat trouve que cela va fait beaucoup pour les personnes qui s'installent et construisent

à Mellac, surtout à Ty Bonal avec la taxe d'aménagement à 4%.

Mme Nigen souhaite ajouter qu'avec l'augmentation du foncier, du prix des matériaux et de la RT2020 qui impose de nouveaux standards dans la construction (nouveaux critères visant à obtenir des bâtiments plus performants, plus respectueux de l'environnement et qui produiront leur propre énergie renouvelable) avec un surcoût d'environ 8 à 10 %, ainsi que les diverses taxes comme la taxe d'aménagement de 4 %, cela va devenir compliqué pour un citoyen local avec des revenus moyens d'accéder à une primo-construction. Cette limitation de l'exonération est un frein supplémentaire pour les jeunes couples. Nous voterons donc contre cette proposition.

Monsieur le Maire précise que les personnes ayant contracté des prêts aidés par l'Etat ne sont pas concernées par cette disposition et bénéficieront de l'exonération. Nous ne connaissons pas la proportion qui en bénéficie, mais nous maintenons simplement une disposition déjà en vigueur. Vous avez raison de vous inquiéter de l'accession à la propriété mais lorsque l'on voit comment les terrains sont prisés à Ty Bonal, il ne semble pas y avoir de difficulté à l'installation.

M. Werner ajoute que les conditions d'accès au prêt à taux zéro ont été élargies récemment et que cela ne touchera donc pas les personnes aux ressources limitées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à **40 %** de la base imposable.

Votes : Pour : 19 (procurations : F. Michel, C. Philippe) - Contre : 3 (P. Grandin, C. Lescoat, P. Nigen) - Abstention : 1 (M-C. Peron)

8. Demandes de financement au titre de la DSIL pour des travaux de rénovation des bâtiments scolaires

Monsieur le Maire explique que l'Etat accompagne financièrement les collectivités à travers la **Dotat**ion de Soutien à l'Investissement Local pour la création, la transformation ou la rénovation des bâtiments scolaires.

Le plan de financement prévisionnel pour la rénovation des bâtiments scolaires pour l'année 2021 est le suivant :

	Dépenses prévisionnelles HT
Toiture de l'école maternelle	34 500 €
Construction d'un préau à l'école maternelle	28 000 €
Réfection du sol et installation d'aires de jeux cour école maternelle	27 400 €
Travaux de câblage informatique école maternelle	4 100 €
Travaux de rénovation de la cantine scolaire	25 000 €
Total travaux HT	119 000 €

	Recettes prévisionnelles HT
Etat - DSIL 2021 (80%)	95 200 €
Autofinancement communal (20%)	23 800 €
Total travaux HT	119 000 €

M. Lozachmeur demande pourquoi le tableau indique 27 400 € pour la réfection du sol et l'installation d'aires de jeux alors que le budget 2021 prévoit la somme de 32 800 € ?

Monsieur le Maire répond que le budget prévoit l'enlèvement de la butte, des travaux déjà exécutés qui ne figurent donc pas dans le programme ci-dessus à réaliser.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le plan de financement et à autoriser Monsieur le Maire à solliciter la DSIL 2021 telle qu'énoncée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte** le projet de travaux de rénovation des bâtiments scolaires,
- **Adopte** le plan de financement indiqué ci-dessus,
- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget primitif,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DSIL pour l'année 2021.

Votes : Pour : 23 (procurations : F. Michel, C. Philippe) - Contre : 0 - Abstention : 0

9. Demande de financement au titre de la DSIL pour le remplacement des menuiseries extérieures des foyers communaux

Monsieur le Maire explique vouloir procéder au remplacement des menuiseries extérieures des foyers communaux qui regroupent des activités associatives et l'accueil de loisir, par des menuiseries plus performantes thermiquement. Le bâtiment n'a pas subi de programme de rénovation depuis plusieurs années. Les menuiseries sont encore en simple vitrage.

Les résultats attendus sont les suivants :

- Un confort d'été et d'hiver pour les usagers.
- Moins de dégradation du bâtiment grâce à une meilleure étanchéité à l'air et à l'eau.
- Une réduction des consommations d'énergie liée au chauffage de près de 20% ce qui représente une économie de 10 MWh/an.

Les foyers communaux se situant dans le périmètre des bâtiments de France, les menuiseries doivent être en bois et garder les mêmes caractéristiques architecturales.

Le coût des travaux pour cette opération est estimé à 59 429,85 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter la **DSIL « rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales »** pour ces travaux de rénovation.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Etat – DSIL « rénovation énergétique »	47 543 €	80 %
Autofinancement	11 886,85 €	20 %
Total HT	59 429,85 €	100 %

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le plan de financement et à autoriser Monsieur le Maire à solliciter la DSIL telle qu'énoncée ci-dessus.

M. Darracq rappelle que ce projet n'a pas été discuté en commission. Il rappelle qu'il n'y a pas d'économies à réaliser sur l'électricité puisque le bâtiment est chauffé par le réseau de chaleur bois. Il demande si ce projet va être abordé en commission ? Comment ont été fait les calculs de gains potentiels énergétiques ? Une commission d'appel d'offre sera-t-elle organiser pour étudier les marchés publics ?

Monsieur le Maire répond que le but n'est pas de réaliser des économies financières grâce à cette opération. Il est conscient que les retours sur investissements sont très longs néanmoins il s'agit ici de s'inscrire dans le Plan de relance de l'Etat et prendre notre part à la rénovation énergétique des bâtiments. Il y a par ailleurs un surcoût car le bâtiment est dans le périmètre protégé des Bâtiments de France.

M. Darracq ajoute qu'il y a beaucoup de contradictions dans cette opération. La délibération fait mention de réduction des consommations d'énergie, mais il n'y a pas d'économie financière. Il a fait les calculs et une économie de 10MW représente 450 € par an donc un retour sur investissement de 150 ans. Pourquoi dépenser autant d'argent pour si peu de bénéfices ?

Monsieur le Maire explique que ce n'est pas le gain économique qui compte. Il invite à faire le même calcul pour l'éclairage public, c'est un gros investissement pour peu de gains. Mais c'est une priorité, Mellac doit prendre sa part.

M. Werner ajoute qu'il a rencontré tous les Présidents d'association qui utilisent les foyers et que beaucoup soulignent l'inconfort thermique l'hiver. Le réseau de chaleur alimente les foyers donc ce qui peut améliorer les choses, c'est l'isolation. Il y a un surcoût du fait du périmètre des bâtiments de France, mais voilà l'origine de la demande et il lui semblait intéressant de recontextualiser.

M. Darracq entend les demandes pour améliorer le confort mais c'est faux de parler de gains énergétiques. Les travaux d'éclairage public sont judicieux, mais pas ceux sur les foyers. C'est pourquoi nous proposons de réduire la dépense et faire à minima.

M. Lozachmeur ajoute qu'il y a d'autres priorités et il n'est pas judicieux d'engager de dépenses importantes dans ce domaine. A l'heure actuelle il est important d'investir dans la voirie et de définir un PPI.

Mme Escolan remarque que le Maire profite de l'opportunité d'une subvention pour réaliser cet investissement et cocher la case « développement durable », à la place de faire des choix ambitieux et réfléchis. Mellac en transition vous a interrogé sur vos projets et vous avez répondu que ce serait vu au budget. Alors que faites-vous pour répondre à ces enjeux ?

Monsieur le Maire répond qu'il faut aller vers là et être moteur. Cette délibération concerne une demande de subvention, ce n'est plus le budget.

M. Lescoat rappelle qu'il a de nombreuses fois interpellé l'ancienne majorité sur la nécessité d'investir dans des travaux de voirie. Il se souvient au précédent mandat s'entendre dire au combien il ne fallait pas se priver des subventions qui sinon financeraient les projets des autres communes. Il a aussi été alerté sur les foyers qui ne sont pas agréables en hiver. Mellac Autrement votera pour cette demande de subvention car l'autofinancement n'est que de 11 000 €. L'empreinte carbone est un autre débat, et cette délibération ne rentre pas dans ce contexte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte** le projet de remplacement des menuiseries extérieures des foyers communaux,
- **Adopte** le plan de financement indiqué ci-dessus,
- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget primitif,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DSIL « rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales ».

Votes : Pour : 20 (procurations : F. Michel, C. Philippe) - Contre : 3 (G. Darracq, S. Escolan, G. Lozachmeur) - Abstention : 0

10. Présentation des lignes directrices de gestion

Monsieur le Maire invite Mme Bihannic à présenter le projet de lignes directrices de gestion.

Mme Bihannic explique que le législateur a voulu se rapprocher du secteur privé et c'est une évolution majeure en termes de gestion des ressources humaines pour l'ensemble des collectivités. La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 modifie le cadre juridique relatif à l'avancement de grade et à la promotion interne et prévoit la définition de Lignes Directrices de Gestion.

Les objectifs de la loi sont les suivants :

- Simplifier le fonctionnement des instances et renforcer les outils du dialogue social,
- Faciliter le recrutement des agents contractuels,
- Moderniser la gestion des ressources humaines (1 607 h pour tous les emplois à temps complet, accès facilité aux contrats d'apprentissage, rupture conventionnelle...),
- Renforcer l'égalité professionnelle.

Ce qui implique concrètement :

- Le dessaisissement des Commissions Administratives Paritaires (CAP) pour l'examen des décisions individuelles en matière de promotion et, plus généralement, pour toutes les décisions favorables de gestion courante.
- L'élaboration de règles de gestion collectives qui doivent être concertées en amont avec les représentants du personnel au sein des Comités Techniques (CT),
- Une application individuelle des règles qui relève exclusivement de l'autorité territoriale.

Les objectifs des lignes directrices de gestion :

1. Simplifier la gestion des agents territoriaux en permettant aux Maires et Présidents d'établissements publics de prendre des décisions sans solliciter l'avis des instances,
2. Garantir la transparence et l'équité de traitement des agents par l'application de règles définies et concertées au préalable,
3. Maintenir un examen paritaire et individuel de certaines décisions défavorables aux agents,
4. Rassembler au sein d'un même document toutes les politiques mises en œuvre par l'autorité territoriale en matière de Ressources Humaines,
5. Dresser une perspective d'évolution, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Les lignes directrices de gestion s'articulent autour de :

- La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- Des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Mme Bihannic explique que les LDG sont arrêtées par l'autorité territoriale, après avis du comité social territorial. La validité est de 6 ans maximum mais une révision est possible, par exemple au bout de 3 ans. Voici le calendrier :

- Fin janvier/février : Travail de fond avec la DGS et le Maire
- Fin février : Présentation et validation en bureau municipal
- Mi-mars : Présentation et concertation du personnel de la mairie
- Début avril : Présentation au Conseil municipal
- Mi-avril : Envoi au Comité Social Technique pour validation

Concernant le personnel communal, 31 agents communaux travaillent pour la Commune avec une surreprésentation féminine. Le mandat va être ponctué par des départs à la retraite en nombre important.

Mme Bihannic présente le plan d'actions définis :

- En termes d'organisation du travail :
 - ✓ Réorganisation du service administratif (répartition des missions, aménagement de l'espace d'accueil, modernisation du système d'information avec développement des services numériques à distance, horaires de travail et d'ouverture de la mairie).
 - ✓ Réorganisation des services techniques suite départs en retraite et autres (répartition des missions, horaires de travail, méthodes de travail).
 - ✓ Intégration du numérique dans la gestion des services périscolaires (logiciel de gestion et portail famille)
 - ✓ Favoriser les initiatives des agents en termes de projets : décroisonner les services.
 - ✓ Mise en place d'un questionnaire annuel d'évaluation des pratiques RH.
 - ✓ Réunion trimestrielle du bureau municipal avec les responsables de service.
 - ✓ Mise en place du télétravail.
- En termes de rémunération :
 - ✓ Reconnaissance de l'expérience et de la valeur professionnelle.
 - ✓ Mise en place du forfait mobilité durable.
 - ✓ Participation communale à la complémentaire de santé.
- En termes de recrutement et de mobilité :
 - ✓ Maintien et développement des emplois en fonction des nécessités de service.
 - ✓ Mise en place d'un protocole d'accueil pour les nouveaux agents axé sur la prévention et la sécurité au travail (coopération avec QC).
 - ✓ Favoriser la mixité dans les services.
- En termes de formation :
 - ✓ Renforcer l'accès à l'information sur les formations professionnelles.
 - ✓ Favoriser les formations conjointes élus/agents.
- En termes de développement durable :
 - ✓ Renforcer les actions déjà mises en place (écogestes, matériels...).
 - ✓ Engager des projets fédérateurs au sein des services.
 - ✓ Agir sur les transports/mobilités.
 - ✓ Agir sur les achats.
 - ✓ Mise en place d'une charte de bonne conduite d'utilisation et de pratique.
- En termes de valorisation du travail fourni et de reconnaissance :
 - ✓ Améliorer la communication et le sentiment d'appartenance à la collectivité.
 - ✓ Bulletin d'information à développer.
 - ✓ Réunions régulières du personnel.
 - ✓ Cérémonie des vœux au personnel.
 - ✓ Plan pluriannuel de prévention des risques psycho-sociaux à intégrer au document unique.

Mme Bihannic présente les critères retenus pour la promotion et la valorisation des parcours professionnels : avancement de grade, nomination suite à un concours, accès à un poste à responsabilité d'un niveau supérieur.

Enfin Mme Bihannic présente l'état des lieux sur l'égalité femmes/hommes et les actions retenues :

- ✓ Favoriser et introduire de la mixité dans les services.
- ✓ Analyser le bilan social.
- ✓ Assurer le régime indemnitaire égalitaire entre les filières (RIFSEEP).
- ✓ Informer les agents de l'impact sur la retraite d'une activité.

Mme Escolan remercie Mme Bihannic pour cette présentation et le travail effectué. Elle sait que c'est un dossier important. Au précédent mandat la mise en œuvre du RIFSEEP avait demandé également beaucoup de travail. Elle demande comment les décisions vont-elles être prises concrètement car il y a des intentions dans le plan d'actions mais peu de critères objectifs. L'appréciation se fera désormais par la collectivité et plus par la CAP où les organisations syndicales siègent et où les critères sont bien définis à l'avance. Le dialogue social est important et les lignes directrices ne sont pas précises à ce sujet.

Mme Bihannic répond que c'est normal car les lignes directrices fixent le cadre et pour ce qui est du protocole cela va être mis en place au fur et à mesure.

Mme Escolan demande suivant quel calendrier et quelle méthode ? Par ailleurs il y a eu une réunion avec les agents, ont-ils exprimé des craintes, y-a-t-il eu des questions ?

Mme Bihannic répond que les agents n'ont pas exprimé de craintes ou de peur vis-à-vis de ce changement. Ils connaissent la DGS et il n'y a pas eu de remarque dans ce sens. La concertation a eu lieu et nous en avons tenu compte pour ajouter certaines choses comme par exemple la mise en place d'une charte en lien avec le développement durable. Il est vrai que pour certains agents cela les dépassent un peu mais il n'y a pas de crainte.

Mme Escolan ajoute que ce type de décision est importante pour la carrière d'un agent, comment la collectivité va se substituer au CAP pour se prononcer sur un avancement de grade ? Sera-t-on associer à cela ?

Mme Bihannic répond que c'est possible, il faut en discuter.

Mme Escolan demande si une harmonisation des méthodes est prévue au niveau intercommunal en lien avec la mobilité par exemple ?

Mme Bihannic répond qu'il y a des vellétés de coopération mais pas d'harmonisation prévue.

Monsieur le Maire conclue en remerciant Mme Bihannic et ajoute que lorsque l'on ne vient pas de la fonction publique c'est complexe mais aussi intéressant pour se projeter dans le fonctionnement des services. Et nous sommes sensibles au dialogue social.

11. Convention temporaire de coopération avec Quimperlé Communauté pour l'entretien courant des zones d'activités économiques

Monsieur le Maire rappelle que depuis le transfert des zones d'activités économiques à Quimperlé Communauté il existe une convention qui donne délégation à la Commune pour effectuer l'entretien courant de la zone de La Halte. Il est proposé de conclure une nouvelle convention pour la période du 1er juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil municipal est invité à approuver la prolongation de la convention et autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **Approuve** la convention temporaire de coopération pour l'entretien courant des zones d'activités économiques jusqu'au 31 décembre 2026.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Quimperlé Communauté.

Votes : Pour : 23 (procurations : F. Michel, C. Philippe) - Contre : 0 - Abstention : 0

12. Avenant n°1 relatif à la convention-type de développement de la lecture publique 2019-2021 entre Quimperlé Communauté et les communes adhérentes

Mme Le Crann explique que la Communauté d'Agglomération a adopté un plan de développement de la lecture publique pour une durée de 6 ans visant à optimiser les services de la lecture publique en direction de la population et élargir le lectorat.

Caduc au 15 janvier 2020, le plan a été prolongé afin de mener à bien les actions suivantes :

- La ré-informatisation du réseau prévue jusqu'à l'automne 2021,
- L'accompagnement des projets de médiathèque en cours,
- La mise en œuvre du projet de navette documentaire,
- L'élaboration d'un plan par les élus de la nouvelle mandature.

Il convient à présent de prolonger la convention-type 2019-2021 avec Quimperlé Communauté et de la modifier afin de permettre la mise en œuvre du plan de lecture publique jusqu'à décembre 2022.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **Approuve** l'avenant n°1 de la convention-type de développement de la lecture publique liant Quimperlé Communauté à la Commune de Mellac.
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant.

Votes : Pour : 23 (procurations : F. Michel, C. Philippe) - Contre : 0 - Abstention : 0

1/4 d'heure d'expression des administrés

13. Questions diverses

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les questions orales de Mellac plus loin :

- Quelles sont les modalités d'expression des conseillers de l'opposition comme prévues à l'article 29 du règlement intérieur ?
- L'audit de voirie a été fait, nous demandons à ce qu'il nous soit présenté dans sa globalité et non pas en petits morceaux comme évoqué lors de la dernière commission finances du 22 mars dernier.

Pour la première question, Mme Bihannic invite les conseillers d'opposition à adresser leur texte à la mairie pour une publication sur le site internet et sur la page Facebook.

Pour la deuxième question, M. Le Goff redit que l'état des routes n'est pas catastrophique, les nouvelles sont plus ou moins bonnes. Mais il faut agir, c'est certain.

M. Darracq rappelle au Maire le ¼ d'heure d'expression des administrés, et demande si des questions ont été formulées ?

Monsieur le Maire répond qu'il y a eu une seule question arrivée aujourd'hui et qu'il faut prendre le temps de l'étudier avant d'y répondre. Elle est arrivée très tard donc on y apportera une réponse une prochaine fois.

Mme Vernon dit qu'elle l'a reçu à la rédaction du Ouest France il y a trois jours.

Mme Escolan rappelle qu'en temps normal, le ¼ d'heure d'expression se fait en direct et les intervenants n'apportent pas leurs questions avant.

Monsieur le Maire répond que c'est un sujet dont la réponse doit être étudiée.

La séance est levée à 23h00.